



Module 2

SOURCES DE REVENUS DE PENSION DU GOUVERNEMENT

L'ARGENT  VOUS ÉDITION
DES AÎNÉS

Module 2

SOURCES DE REVENUS DE PENSION DU GOUVERNEMENT

Si on discutait...

\$ Régime de pensions du Canada

\$ Pension de la Sécurité de la vieillesse et SRG

\$ Introduction à la planification des revenus de retraite

\$ Travail à temps plein et à temps partiel

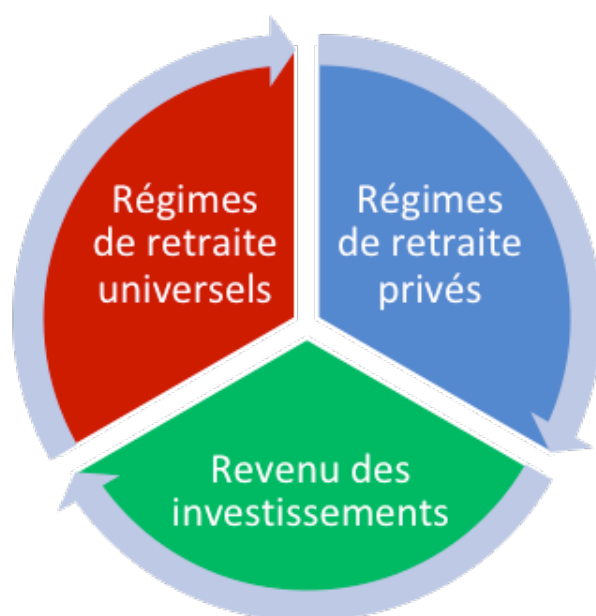
\$ Régimes de pension d'employeur

\$ Régimes enregistrés d'épargne-retraite

Vous souvenez-vous du moment où vous avez commencé à penser à votre retraite? C'est probablement la première fois que votre salaire a été réduit en raison d'une retenue obligatoire connue sous le nom de RPC, ou Régime de pensions du Canada. C'est ce qui est arrivé à tous les jeunes de 18 ans depuis la création du régime, en janvier 1966. Toutefois, comme la plupart des gens le savent, ces économies ne suffiront pas à financer une pleine retraite.

Le régime universel de pensions du Canada offre en fait trois options aux personnes âgées : Le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse (SV) et, pour les personnes à faible revenu, un supplément à la SV connu sous le nom de Supplément de revenu garanti, ou SRG. Ce module vous informera davantage sur ces régimes.

En outre, de nombreuses personnes âgées tireront leur revenu de retraite de trois catégories d'épargne :



Par conséquent, la plupart des Canadiens devront décider du moment où ils commenceront à percevoir un revenu de chacune de ces sources, ce qui peut s'avérer assez complexe. C'est pourquoi il est utile de prévoir un processus de planification du revenu

de retraite. Ce sujet fera l'objet d'un module distinct.

Commençons votre processus de planification en abordant les options dont vous disposez pour tirer un revenu des régimes de retraite universels.



Le Régime de Pensions du Canada (RPC)

Le RPC est un régime auquel il faut cotiser. Cela signifie que vous ne recevrez des prestations de retraite du RPC que si vous y avez cotisé dans le cadre d'un emploi ou d'un travail indépendant. Le RPC est également imposable, ce qui signifie que le revenu est déclaré chaque année dans votre déclaration de revenus.

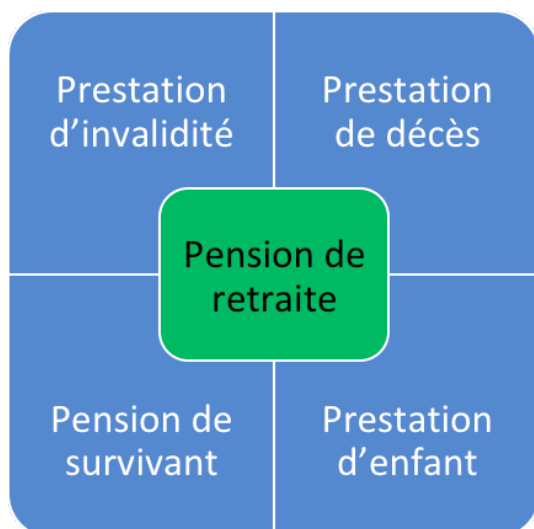
Conseil financier :

La moitié du RPC peut être attribuée à un conjoint, à condition que les deux conjoints aient atteint l'âge de 60 ans et aient tous les deux fait une demande pour des prestations du RPC. Vous pouvez ainsi économiser de l'impôt.

Un conjoint, aux fins de l'impôt sur le revenu, est une personne avec qui vous êtes légalement marié ou une personne qui est votre conjoint de fait (du même sexe ou de sexe opposé) avec laquelle vous avez vécu pendant au moins 12 mois sans interruption.

Le RPC permet de recevoir un certain nombre de types de prestations :

Types de prestations du RPC



Combien pouvez-vous recevoir? Les prestations maximales du RPC que vous pourriez recevoir sont indiquées ci-dessous. Vos prestations du RPC sont indexées à l'inflation; elles changeront donc d'année en année.

Le montant de la pension de retraite ou d'invalidité que vous recevrez en fin de compte en vertu du RPC dépendra du montant qui a été versé au régime. Les cotisations obligatoires au RPC

Prestations mensuelles maximales du RPC¹ (ajout à 2022)

Circonstances	2019	2020	2021	2022
Pension de retraite mensuelle maximale (à 65 ans)	1 154,58 \$	1 175,83 \$	1 203,75 \$	1 253,59 \$
Prestation après-retraite maximale	28,86 \$	29,40 \$	30,09 \$	36,26 \$
Prestation d'invalidité mensuelle maximale	1 362,30 \$	1 387,66 \$	1 413,66 \$	1 464,83 \$
Prestation mensuelle d'enfant de cotisant invalide	250,27 \$	255,03 \$	257,58 \$	264,53 \$
Pension de survivant mensuelle des personnes de moins de 65 ans	626,63 \$	638,28 \$	650,72 \$	674,79 \$
Pension de survivant mensuelle des personnes de 65 ans ou plus	692,75 \$	705,50 \$	722,25 \$	752,15 \$
Prestation mensuelle d'enfant de cotisants décédés	250,27 \$	255,03 \$	257,58 \$	264,53 \$
Montant mensuel combiné de la pension de retraite (65 ans) et de la pension de survivant	1 154,78 \$	1 175,83 \$	1 203,75 \$	1 257,13 \$
Montant mensuel combiné de la pension d'invalidité et de la pension de survivant	1 362,30 \$	1 387,66 \$	1 413,66 \$	1 467,04 \$
Prestation de décès maximale	2 500,00 \$*	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$

* Depuis le 1er janvier 2019, la prestation de décès du RPC est de 2 500 \$, quels que soient les droits à la pension du RPC.

¹ Compilation effectuée par Knowledge Bureau Inc.

sont versées à parts égales par l'employeur et l'employé.

Dans le cas des travailleurs indépendants, la part de l'employeur et la part de l'employé des cotisations doivent être versées avec la déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers en fonction du revenu net d'entreprise (le revenu après déduction des dépenses).

Passer à l'action :

Cette obligation de payer les deux parts de la cotisation au RPC vaut la peine d'être notée si votre plan est d'effectuer une transition vers la retraite en faisant du travail de consultation ou un autre travail indépendant.

Pour nos besoins, un « travailleur indépendant » est son propre patron, par opposition à une personne qui gagne un revenu par l'entremise d'une entreprise.

Quel est le montant de la prestation du RPC que je vais réellement recevoir? Peu de retraités reçoivent le montant maximal des prestations du RPC. Il peut y avoir plusieurs raisons :

- Vous avez toujours gagné moins de 3 500 \$ (montant de l'exemption de base) au cours d'une année.
- Votre vie professionnelle a connu des interruptions, par exemple des périodes de chômage ou consacrées à l'éducation des enfants, ou encore des périodes d'invalidité pendant lesquelles vous avez perçu une prestation d'invalidité du RPC.

Votre prestation de retraite du RPC tiendra compte de certains de ces événements de la vie en vertu de certaines dispositions « d'attribution de gains » :

- *Disposition d'attribution de gains pour l'éducation des enfants du RPC.*

Un montant sera « attribué » pour le

calcul de la prestation de retraite du RPC, égal aux gains mensuels moyens du parent pendant les cinq années précédant la naissance ou l'adoption de l'enfant, si ce montant est plus élevé que les gains réels pendant cette période.



- *Disposition d'attribution de gains en raison d'une invalidité du RPC.* Il s'agit d'une « attribution » de 70 % des gains moyens des six années précédant l'invalidité versée pendant les années où la prestation d'invalidité du RPC a été reçue. Il est possible d'en faire la demande en cas d'invalidité grave et prolongée. Cette disposition d'attribution augmentera les prestations de retraite tant pour la personne invalide que pour son conjoint, car le conjoint d'une personne invalide peut également recevoir une prestation d'invalidité.

Conseil financier :

La plupart des gens commencent à recevoir leurs prestations de retraite du RPC à 65 ans. Si vous faites votre demande après l'âge de 65 ans, vous pouvez recevoir des paiements rétroactifs pour une période allant jusqu'à 11 mois.

Mais vous ne recevrez pas de paiements rétroactifs si vous demandez vos prestations de retraite du RPC plus tôt, entre 60 et 65 ans.

Passer à l'action :

Jetez un coup d'œil à votre état de compte du cotisant au RPC pour obtenir une estimation de ce que pourrait être votre prestation du RPC. Cet état de compte indique le total de vos cotisations au RPC pour chaque année de cotisation ainsi que vos gains contribuant au RPC. Vous pouvez imprimer l'état de compte obtenu en ligne ou demander qu'une version officielle vous soit envoyée par courrier.

Pour parler à quelqu'un afin d'obtenir de l'aide dans votre région, consultez ce lien : <https://catalogue.servicecanada.gc.ca/content/EForms/fr/retournerleformulaire/lspCpp.html>

Pour demander une copie de l'état de compte par courrier, écrivez à l'adresse suivante :

**Services aux clients cotisants,
Régime de pensions du Canada
Service Canada
CP 818, Succursale Main
Winnipeg (Manitoba) R3C 2N4**

Pour parler à quelqu'un à ce propos², composez le numéro suivant avec votre numéro d'assurance sociale à portée de main :

**Canada et États-Unis numéro sans frais :
1-800-277-9914**

**Canada et États-Unis ATS : 1-800-255-4786
Les bureaux sont ouverts de 8 h 30 à
16 h 30, heure locale, du lundi au vendredi.**

**À l'extérieur du Canada et des États-Unis :
1-613-957-1954 (appelez à frais virés)
Les bureaux sont ouverts de 8 h 30 à
16 h 30, heure de l'Est, du lundi au vendredi.**

**Pour demander que l'on vous appelle, vous pouvez communiquer avec eServiceCanada en remplissant un formulaire en ligne :
<https://eservices.canada.ca/fr/service/>**

² <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/coordonnees/rpc.html>

Quand dois-je demander mes prestations du RPC?

Cette décision n'est pas simple, parce qu'il existe plusieurs options. Par exemple, vous pouvez choisir de commencer à recevoir vos prestations à 60, à 65 ou à 70 ans (ou à tout autre âge après 60 ans). Demander les prestations du RPC plus tôt coûtera de l'argent : cela réduira la pension à laquelle vous avez droit. Facteurs à prendre en compte :

1. **Vos prestations du RPC seront réduites si vous commencez tôt à les recevoir.** Les paiements diminueront de 0,6 % chaque mois, soit 7,2 % par année. La réduction maximale est de 36 % de votre pension totale possible si vous la demandez à 60 ans.
2. **Vos prestations du RPC seront plus importantes si vous attendez.** Attendre peut rapporter gros. Vos prestations augmenteront de 0,7 % chaque mois, soit 8,4 % par année! Si vous attendez jusqu'à 70 ans, vos prestations augmenteront de 42 % au maximum. En revanche, il n'y a aucun avantage à attendre après son 70^e anniversaire.

3. **Avez-vous besoin d'argent maintenant?** Si vous en avez suffisamment en fonction de vos dépenses et de vos objectifs, il pourrait être bon pour vous d'attendre afin d'accumuler des prestations de retraite du RPC plus importantes.

4. **Combien de temps vivrez-vous?** Nous n'aimons pas souvent penser à notre disparition, mais votre longévité estimée est un facteur à prendre en compte pour déterminer la date à laquelle vous devez demander vos prestations du RPC.

Facilitons les choses. Une hypothèse basée sur l'espérance de vie moyenne au Canada est un bon point de départ. À 65 ans, l'espérance de vie moyenne est d'un peu plus de 20 ans.

Si les membres de votre famille ont tendance à vivre longtemps et que vous pouvez vous permettre d'attendre, il peut être avisé de le faire pour obtenir des prestations de retraite du RPC plus importantes. Toutefois, si vous pensez que votre espérance de vie est inférieure à la moyenne, il peut être judicieux de demander plus tôt des prestations réduites du RPC.

5. **Recevez-vous actuellement une pension de survivant du RPC?** Si vous êtes veuf ou veuve, prenez garde. Votre pension de survivant peut être réduite ou éliminée si vous demandez votre propre pension de retraite du RPC. En effet, la pension de retraite maximale du RPC s'applique au montant total de la pension de survivant et de la pension de retraite.

6. **Quel effet les prestations du RPC ont-elles sur votre droit à la SV?**

Les personnes à revenu plus élevé peuvent devoir payer un *impôt de récupération de la SV* si leur revenu annuel s'approche de 80 000 \$. L'impôt de récupération est élevé : 15 % des revenus dépassant ce seuil. Cet élément est abordé plus en détail dans la section suivante.

Passer à l'action :

Consultez la page **Calculatrice du revenu de retraite canadienne**. Selon le gouvernement, vous devez prévoir environ 30 minutes pour utiliser la calculatrice.

Vous pouvez également demander à votre comptable fiscaliste de vous aider à comprendre le bon moment pour demander votre pension du RPC.

Conseil financier :

La pension maximale actuelle représente environ 25 % du maximum des gains ouvrant droit à pension. Ce nombre devrait changer, mais le montant des cotisations au régime augmentera également.

Quel est le montant de votre cotisation au RPC? De nombreuses personnes travaillent après l'âge de 60 ans. L'un des facteurs à prendre en considération pour décider du bon moment pour demander les prestations du RPC est le montant de votre cotisation au régime si vous continuez de travailler. Voici quelques informations générales à prendre en considération.

Vous devez cotiser au RPC tant que vous gagnez un montant supérieur à l'exemption de base, qui est actuellement de 3 500 \$. Vous ne devez pas cotiser si vos revenus d'emploi ou vos gains nets de travailleur indépendant sont inférieurs à ce seuil. À l'autre extrémité, vous pouvez cesser de cotiser au RPC une fois que vous avez atteint le niveau maximal de gains ouvrant droit à pension.

Conseil financier :

Voici les cotisations au RPC et le taux auquel elles ont été calculées au cours des dernières années :

Année	Maximum des gains ouvrant droit à pension	Exemption de base	Taux de cotisation	Cotisations maximales de l'employé	Cotisations maximales du travailleur indépendant (TI)
2022	64 900 \$	3 500 \$	5,70 %	3 499,80 \$	6 999,60 \$
2021	61 600 \$	3 500 \$	5,45 %	3 166,45 \$	6 332,90 \$
2020	58 700 \$	3 500 \$	5,25 %	2 898,00 \$	5 796,00 \$
2019 ³	57 400 \$	3 500 \$	5,10 %	2 748,90 \$	5 497,80 \$

³ Notez qu'à partir de 2019, les taux du RRQ diffèrent de ceux du RPC. Pour 2019, le taux du RRQ est de 5,50 %, ce qui se traduit par une cotisation maximale de l'employé de 2 991,45 \$ (5 982,90 \$ pour un travailleur indépendant); pour 2020, le taux du RRQ est de 5,7 %, ce qui se traduit par une cotisation maximale de l'employé de 3 146,40 \$ (6 292,80 \$ pour un travailleur indépendant). Pour 2021, le taux du RRQ est de 5,9 %, ce qui se traduit par une cotisation maximale de l'employé de 3 427,90 \$ (6 855,80 \$ pour un travailleur indépendant). Pour 2022, le taux du RRQ est de 6,15 %, ce qui se traduit par une cotisation maximale de l'employé de 3 776,10 \$ (7 552,20 \$ pour un travailleur indépendant).

À partir de 2019, les cotisations à verser au RPC ont augmenté progressivement afin d'accroître les prestations de retraite des prochaines générations : de 25 % des gains ouvrant droit à pension, elles sont passées actuellement à 33 % des gains ouvrant droit à pension.

Il existe un taux de cotisation de base ou « initial » de 4,95 % payé par l'employeur et l'employé. Mais une cotisation « supplémentaire » et une cotisation « bonifiée » ont augmenté le montant. En fait, il existe maintenant trois niveaux de cotisations au RPC :



Le taux de cotisation supplémentaire augmentera annuellement de 2019 à 2023. Ensuite, en 2024, une nouvelle cotisation « bonifiée » sera exigée pour les personnes dont les revenus sont plus élevés : 4 % pour l'employé et 4 % pour l'employeur, soit un total de 8 %. Elle est généralement versée lorsque le revenu est supérieur à 70 000 \$.

Le montant définitif de la cotisation dépendra de l'indexation. Le tableau suivant montre les cotisations projetées jusqu'en 2025, ajustées en fonction des gains ouvrant droit à pension connus pour 2022, et indexées à 2,0 % par la suite. Notez qu'un travailleur indépendant (TI) devra verser près de 8 500 \$ pour un revenu d'environ 70 000 \$.

Le tableau suivant montre les cotisations projetées jusqu'en 2025, ajustées en fonction des gains ouvrant droit à pension connus pour 2022, et indexées à 2,0 % par la suite.

Comme vous pouvez le constater à nouveau, le travailleur indépendant (TI) versera les deux parts de la cotisation totale à payer, ce qui représente une somme assez importante.

Conseil financier :

Dans votre déclaration de revenus personnelle, la cotisation de base au RPC peut être réclamée comme un crédit d'impôt non remboursable. Les montants supplémentaires et bonifiés sont réclamés en tant que déduction.

Que vous travailliez ou non, les cotisations au RPC doivent prendre fin l'année où vous atteignez 70 ans. C'est également l'âge obligatoire pour commencer à recevoir des prestations du RPC.

Il est possible de continuer à cotiser au RPC, tout en travaillant, jusqu'à l'âge de 70 ans, pour recevoir plus tard une pension de retraite plus importante. Deux règles doivent être prises en compte :

- Vous devez cotiser au RPC si vous travaillez entre 60 et 64 ans.
- Les cotisations sont facultatives si vous travaillez entre 65 et 70 ans.

Prenez note que si vous travaillez et que vous avez plus de 64 ans, mais que vous ne recevez pas de

Année	Taux de base du RPC	Gains max. ouvr. droit à pens.	Cotisations de base max.	Gains supp. ouvr. droit à pens.	Gains max. ouvr. droit à pens.	Taux supp.	Cotis. supp.	Cotis. totale	Cotis. Totale (TI)
2018	4,95 %	55 900 \$	2 593,80 \$		55 900 \$	0 %		2 593,80 \$	5 187,60 \$
2019	5,10 %	57 400 \$	2 748,90 \$		57 400 \$	0 %		2 748,90 \$	5 497,80 \$
2020	5,25 %	58 700 \$	2 898,00 \$		58 700 \$	0 %		2 898,00 \$	5 796,00 \$
2021	5,45 %	61 600 \$	3 166,45 \$		61 600 \$	0 %		3 166,45 \$	6 332,90 \$
2022	5,70 %	64 900 \$	3 499,80 \$		64 900 \$	0 %		3 499,80 \$	6 999,60 \$
2023	5,95 %	65 400 \$	3 683,05 \$		65 400 \$	0 %		3 683,05 \$	7 366,10 \$
2024	5,95 %	66 700 \$	3 760,40 \$	4 800 \$	71 500 \$	4,00 %	192,00 \$	3 952,40 \$	7 904,80 \$
2025	5,95 %	68 000 \$	3 837,75 \$	10 200 \$	78 200 \$	4,00 %	408,00 \$	4 245,75 \$	8 491,50 \$

Source : Knowledge Bureau, Inc. * Les gains ouvrant droit à pension après 2022 sont estimés.

prestations du RPC, vos revenus pourraient servir à remplacer les périodes durant lesquelles vous avez gagné un plus faible revenu avant 65 ans, ce qui permettra d'augmenter le montant éventuel de vos prestations du RPC.

Les raisons de continuer à cotiser comprennent aussi l'obtention d'une **prestation après-retraite**. Mais il peut y avoir d'autres raisons de ne pas payer de cotisations après avoir atteint l'âge de 65 ans. Les deux options sont examinées ci-dessous.

Obtenir une prestation après-retraite (PAR)

Les personnes âgées qui travaillent et qui ont moins de 70 ans peuvent aussi avoir droit à une prestation après-retraite (PAR), mais seulement si elles reçoivent également des prestations de retraite du RPC.

La PAR est calculée en multipliant le montant des prestations de retraite du RPC auxquelles vous avez droit par la partie du maximum des gains ouvrant droit à pension que vous gagnez, puis en divisant le résultat par 40. Exemple (en utilisant les chiffres de 2021) :

- Si vous avez 63 ans, que votre pension actuelle du RPC est de 1 000 \$ par mois et que vous gagnez 15 000 \$ en travaillant, vous devrez cotiser 626,75 \$⁴ au RPC.
- Votre pension n'augmentera que de 4,67 \$⁵ par mois.
- Vous récupérerez donc vos cotisations supplémentaires grâce à l'augmentation de vos prestations de retraite en un peu plus de 11 ans.

Les nouvelles sont pires pour les travailleurs indépendants : Si vous gagnez les 15 000 \$ à titre de travailleur indépendant, votre cotisation au RPC sera de 1 253,50 \$ et vous recevrez la même prestation après-retraite de 4,67 \$ par mois. Il vous faudra donc plus de 22 ans pour récupérer vos cotisations.

En raison de la longueur de cette période de récupération, il n'est généralement pas conseillé aux travailleurs indépendants de cotiser au RPC plus longtemps que ce qui est requis.



$$4 (5,45 \% \times 15\ 000 \$ - 3\ 500 \$) = 626,75 \$$$

$$5 (15\ 000 \$ - 3\ 500 \$) / 61\ 600 \$ \times 1\ 000 \$ / 40 = 4,67 \$$$

Passer à l'action :

Vérifiez le montant de la PAR que vous pourriez recevoir en cliquant sur ce lien :

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/rpc-apres-retraite/montant-prestation.html>

C'est pourquoi vous pourriez souhaiter ne pas cotiser au RPC et utiliser l'argent économisé pour financer d'autres instruments d'épargne-retraite, si c'est possible pour vous.

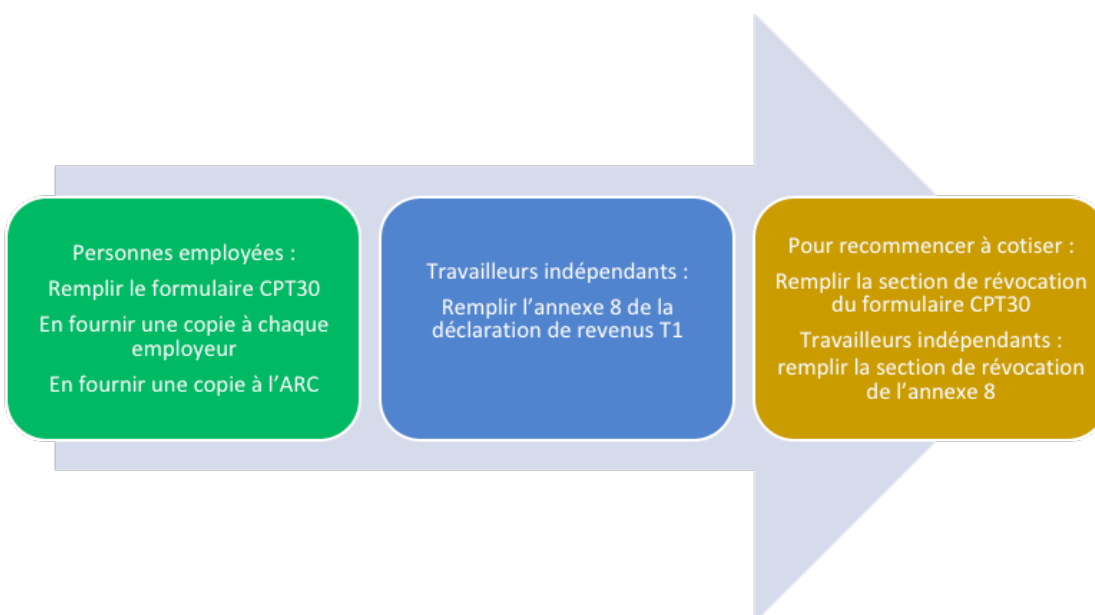
Cesser de verser des cotisations au RPC

En cotisant au RPC pendant que vous travaillez, vous augmentez vos prestations de retraite du RPC. Toutefois, peu de personnes âgées d'aujourd'hui profiteront de l'augmentation des cotisations à un tiers des gains ouvrant droit à pension, destinées aux prochaines générations.

Conseil financier :

Il convient de répéter que le versement de cotisations au RPC n'est pas facultatif si vous travaillez avant l'âge de 65 ans, même si vous recevez des prestations de retraite du RPC.

Si vous continuez à travailler entre 65 et 70 ans, il est toutefois possible de ne pas verser de cotisations au RPC. La manière de cesser de cotiser au RPC n'est pas la même pour les employés et les travailleurs indépendants :



Quelques règles à retenir :

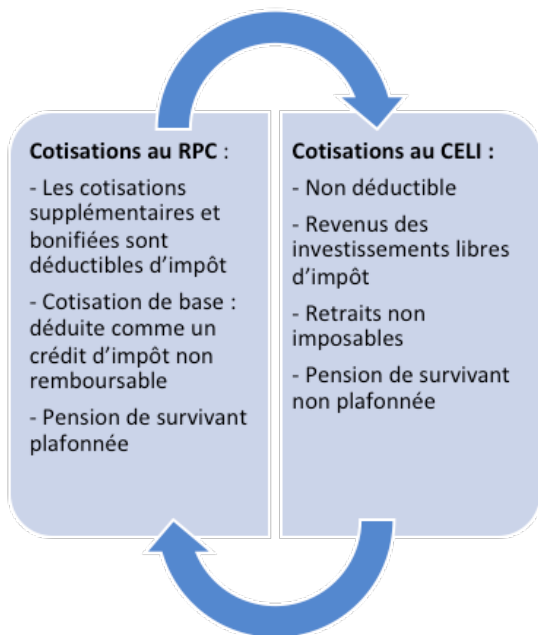
1. **Si vous avez moins de 70 ans**, vous continuerez à cotiser au RPC par défaut, **tant que vous n'indiquez pas vouloir cesser de le faire**.
2. **Si vous avez entre 65 et 69 ans** : vous devez **cesser de cotiser** en remplissant le formulaire CPT30. Vous pouvez recommencer à cotiser plus tard si vous le souhaitez, comme le montre le schéma. Si vous êtes travailleur indépendant : cessez de cotiser en utilisant l'annexe 8 de la déclaration d'impôt T1.
3. Prestations provinciales : Le Québec a apporté des améliorations au RRQ pour les personnes qui continuent de travailler à un âge avancé; d'autres provinces discutent également de ces options.
4. La plupart des cotisants au RPC ignorent que le conjoint survivant recevra une pension de survivant du RPC, mais que celle-ci est plafonnée au montant maximal des prestations de retraite. En d'autres termes, le survivant ne recevra un complément à sa propre pension de retraite du RPC que jusqu'à concurrence du montant maximal des prestations de retraite.
5. Chaque année, en remplissant leur déclaration de revenus, les aînés qui sont travailleurs indépendants doivent fournir à la fois la part de l'employeur et la part de l'employé des cotisations au RPC. Ils doivent donc prévoir des fonds suffisants pour financer les cotisations au RPC, en plus des impôts à payer.
6. À moins de vivre très longtemps, vous ne récupérerez pas le montant de vos cotisations supplémentaires au RPC effectuées entre 65 et 70 ans.

Conseil financier :

Si vous cessez de cotiser, vous aurez de l'argent supplémentaire en main pour cotiser au moins le montant équivalent à votre CELI, si vous avez des droits de cotisation, lorsque vous atteindrez l'âge de 65 ans.

- Les cotisations à un CELI, et les revenus qu'elles produisent, peuvent devenir une pension non imposable.
- Il vaut mieux dans ce cas utiliser la pension de survivant, étant donné qu'elle n'est pas plafonnée avec un CELI comme c'est le cas avec le RPC. Tout l'argent que vous cotisez sera versé aux survivants.

RPC ou CELI?



Pensez-y bien :



- Si vous continuez de travailler entre 65 et 70 ans, calculez les avantages de cotiser au RPC (une pension imposable) plutôt qu'au CELI (une source de revenu non imposable).
- La moitié de vos prestations du RPC peut être cédée à votre conjoint, un fractionnement des revenus effectué pour réduire vos impôts. Votre conjoint doit être âgé d'au moins 60 ans et vous devez tous les deux avoir fait une demande pour recevoir des prestations du RPC.
- Si vous demandez plus tôt vos prestations du RPC, vous réduirez la valeur potentielle de votre pension; vous pourriez cependant être en mesure de rattraper ce retard en réinvestissant les prestations reçues dans un CELI afin de créer de nouvelles prestations non imposables à la place.



Sécurité de la vieillesse

La SV est une prestation universelle, c'est-à-dire qu'elle est versée à tous les aînés de 65 ans et plus qui étaient résidents canadiens ou résidents autorisés au moment de la demande et qui ont résidé au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans. Les prestations de la SV sont versées mensuellement et sont indexées tous les trimestres.

Voici les prestations régulières de la SV pour les dernières années :

Mensuellement	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total par année
2019	601,45 \$	601,45 \$	607,46 \$	613,53 \$	7 271,67 \$
2020	613,53 \$	613,53 \$	613,53 \$	614,14 \$	7 364,19 \$
2021	615,37 \$	618,45 \$	626,49 \$	635,26 \$	7 486,71 \$
Plus une prestation unique			500,00 \$*		7 986,71 \$
2022	642,25 \$				

Compilation : Knowledge Bureau, Inc.

* Les personnes âgées nées avant juillet 1947 ont reçu un versement supplémentaire de 500 \$ en juillet 2021.

La SV entraîne des conséquences fiscales importantes à connaître. Les prestations de la SV sont imposables. Toutefois, les personnes âgées de 65 ans et plus peuvent bénéficier d'un crédit compensatoire non

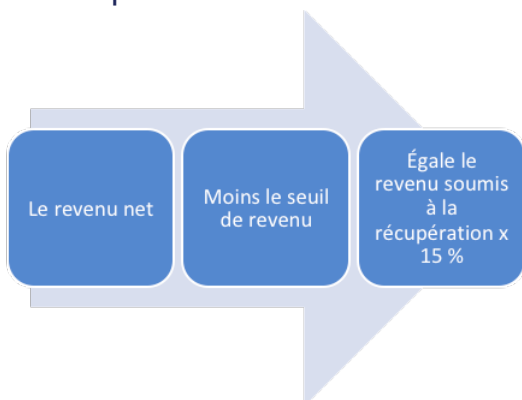
remboursable lorsqu'elles remplissent leur déclaration de revenus.

- Le montant accordé en raison de l'âge pour 2021 est de 7 713 \$; pour l'année fiscale 2022, il sera de 7 898 \$.
- Le montant accordé en raison de l'âge sera réduit de 15 % du revenu net dépassant 38 893 \$ en 2021 et 39 826 \$ en 2022.
- Il sera nul si le revenu est supérieur à 90 313 \$ en 2021 ou à 92 479 \$ en 2022.

En d'autres termes, le montant accordé en raison de l'âge est progressivement réduit à mesure que le revenu augmente.

Récupération de la SV. Le phénomène de récupération s'applique également aux prestations de la SV.

Lorsque votre revenu net atteint un certain seuil, les prestations de la SV sont récupérées ou réduites.



Plus précisément, pour l'année fiscale 2021, la SV sera récupérée si le revenu net individuel figurant sur la déclaration de revenus atteint **79 845 \$**. Les prestations sont récupérées à hauteur de 15 % du revenu dépassant ce seuil jusqu'à ce que le revenu atteigne **129 757 \$**. À ce moment, la SV doit être entièrement remboursée.

Pour 2022, ces chiffres sont respectivement de 81 761 \$ et d'environ 133 141 \$.

Retarder la SV. Parfois, il peut être judicieux de retarder le début des prestations de la SV. Cela dépendra de la disponibilité d'autres sources de revenus et sera généralement intéressant pour les personnes à

revenu élevé qui pourraient être touchées par la récupération de la SV. Retarder la SV peut entraîner une augmentation importante de vos prestations :

- Pour chaque mois où le contribuable retarde le début de ses prestations de la SV, le montant sera augmenté de 0,6 %.
- Si ce début est repoussé jusqu'à 70 ans (60 mois), la pension de la SV sera augmentée de 36 %.

Conseil financier :

La récupération calculée pour le remboursement peut être déduite sur la déclaration d'impôt, et le montant du remboursement est également ajouté à votre montant total exigible pour l'année.

Cette exigence de remboursement est souvent une surprise pour les personnes âgées qui ont pu percevoir un revenu inhabituel au cours de l'année, par exemple par les moyens suivants :

- Vente d'un immeuble à usage locatif ou d'une participation dans une entreprise
- Gains en capital par la vente d'investissements

Veillez à faire une estimation de vos revenus avant de réaliser des sommes importantes au cours d'une année fiscale. Vous pouvez dans un tel cas perdre une partie ou la totalité de votre SV. De plus, l'ARC peut vous demander de commencer à verser des acomptes provisionnels trimestriels. Il peut être possible de réduire ces paiements si vous pouvez démontrer que vos revenus reviendront à la normale l'année suivant ces recettes inhabituelles.

Exemple : La pension de la SV s'élève à environ 7 500 \$ maintenant, alors que Marta a 65 ans. Elle décide de repousser le début de la SV à 70 ans. Elle peut s'attendre à recevoir environ 10 200 \$ par année à ce moment-là.



Passer à l'action :

- Il est important de remplir une déclaration de revenus chaque année afin de recevoir vos prestations de la SV. Il faut le faire avant le 30 avril pour la plupart des particuliers, mais pour les travailleurs indépendants, la date limite est le 15 juin. Il est sage toutefois de soumettre sa déclaration avant le 30 avril, car des intérêts seront exigés si un solde est dû.
- Il est également important de noter que l'année de prestations de la SV se déroule du 1er juillet au 30 juin. Si vous devez rembourser des prestations de SV, celles-ci seront également réduites, pour la prochaine année de prestations, du montant du remboursement divisé par 12.
- La réduction de vos prestations est connue sous le nom d'impôt de récupération de la SV. Celui-ci apparaîtra sur le relevé d'impôt que vous recevrez l'année suivante de l'ARC. Toutefois, cet impôt peut faire l'objet d'une déduction pour impôts payés sur votre déclaration d'impôt de l'année suivante.
- Enfin, faites attention à votre niveau de revenu si vous retirez de l'argent ou recevez des revenus de diverses sources. Pour les personnes âgées, des changements importants dans le niveau de revenu peuvent entraîner la « récupération » de diverses prestations ainsi que la perte de crédits d'impôt.
- Voici les revenus et crédits qui peuvent être touchés par le montant de votre revenu net :
 - Sécurité de la vieillesse
 - Supplément de revenu garanti
 - Crédit pour la TPS/TVH
 - Crédit d'impôt non remboursable accordé en raison de l'âge, crédit d'impôt pour frais médicaux et crédit d'impôt pour don de bienfaisance

Conseil financier :

Les personnes âgées de plus de 75 ans commenceront à recevoir 10 % de plus à partir de juillet 2022. Notez également qu'il est possible de reporter vos prestations de la SV jusqu'à l'âge de 70 ans. Dans ce cas, vos prestations augmenteront; voir le tableau ci-dessous :

Paiements de la Sécurité de la vieillesse (s'ils sont repoussés jusqu'à 70 ans, pour les personnes nées après juin 1947)

Mensuellement	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Total par année
2018	797,86 \$	801,84 \$	811,47 \$	817,16 \$	9 684,98 \$
2019	817,97 \$	817,97 \$	826,15 \$	834,40 \$	9 889,47 \$
2020	834,40 \$	834,40 \$	834,40 \$	835,23 \$	10 015,30 \$
2021	836,90 \$	841,09 \$	852,03 \$	863,95 \$	10 151,30 \$
2022	873,46 \$				

Compilation : Knowledge Bureau, Inc.



Supplément de revenu garanti (SRG)

Les personnes âgées à faible revenu peuvent également recevoir un supplément à leurs prestations de la Sécurité de la vieillesse. Ce supplément de revenu garanti (SRG) dépend du revenu net indiqué dans votre déclaration de revenus de l'année précédente, sans la SV et le SRG. Par exemple, d'**octobre à décembre 2021** :

Pour indiquer exactement ce à quoi vous aurez droit, le gouvernement fédéral fournit ces tableaux :

<https://www.canada.ca/content/dam/canada/employment-social-development/migration/documents/assets/portfolio/docs/en/cpp/oas/sv-oas-oct-dec-2021.pdf>

Les montants maximaux des versements récents du SRG sont résumés ci-dessous :

Scénario :	Versement mensuel maximum	Le revenu annuel doit être :
Célibataire, veuf ou divorcé	948,82 \$	inférieur à 19 248 \$
Si l'époux ou le conjoint de fait reçoit la pleine pension de la SV	571,15 \$	inférieur à 25 440 \$
Si l'époux ou le conjoint de fait ne reçoit pas une pension de la SV	948,82 \$	inférieur à 46 128 \$
Si l'époux ou le conjoint de fait reçoit l'Allocation	571,15 \$	inférieur à 46 128 \$

Bien que le SRG soit non imposable (il peut être déduit avant le calcul du revenu imposable), le SRG est ajouté au revenu dans la déclaration de revenus dans le but d'augmenter le revenu net. Cela peut avoir des répercussions (réduction) sur les autres crédits d'impôt.

Prestations du Supplément de revenu garanti pour 2021

Circonstances	2021 1 ^{er} trim.	2021 2 ^e trim.	2021 3 ^e trim.	2021 4 ^e trim.	2021 Total	2022 1 ^{er} trim.
Célibataires	919,12 \$	923,71 \$	935,72 \$	948,82 \$	11 182,11 \$	959,26 \$
Époux ou conjoint de fait d'un non-pensionné	919,12 \$	923,71 \$	935,72 \$	948,82 \$	11 182,11 \$	959,26 \$
Époux ou conjoint de fait d'un pensionné	553,28 \$	556,04 \$	563,27 \$	571,15 \$	6 731,22 \$	577,43 \$
Époux ou conjoint de fait d'un bénéficiaire de l'Allocation	553,28 \$	556,04 \$	563,27 \$	571,15 \$	6 731,22 \$	577,43 \$
Allocation ordinaire	1 168,65 \$	1 179,49 \$	1 189,76 \$	1 206,41 \$	14 232,93 \$	1 219,68 \$
Allocation de survivant	1 393,08 \$	1 400,05 \$	1 418,25 \$	1 438,11 \$	16 948,47 \$	1 453,93 \$

Compilation : Knowledge Bureau

Il existe de nombreuses autres conséquences intéressantes à la perception de vos pensions universelles – le RPC et la SV –, surtout lorsque d'autres sources de revenus s'ajoutent, comme ce sera le cas pour la plupart des personnes à revenu moyen au Canada.

Pour ces raisons, au lieu de prendre des décisions uniquement sur les droits à la pension universelle

du RPC et de la SV, la plupart des gens – y compris les personnes à faible revenu – peuvent profiter d'une approche plus « holistique » de leurs sources de revenus potentielles à la retraite.

C'est ce qu'on appelle la planification du revenu de retraite, sujet qui fait l'objet d'un module distinct dans ce programme.

Conseil financier :

- Il est possible de recevoir la totalité du SRG si les gains provenant d'un emploi ou d'un travail indépendant ne dépassent pas 5 000 \$. Les 10 000 \$ de revenus suivants réduiront le SRG d'un montant égal à 50 % des revenus compris entre 5 000 \$ et 10 000 \$.
- Les personnes âgées nées avant le 1er juillet 1947 ont reçu un versement supplémentaire de la SV de 500 \$ à l'été 2021. Ce montant est imposable et augmentera la facture d'impôt des personnes âgées pour 2021.
- Les prestations de la SV des personnes de plus de 75 ans seront augmentées de 10 % à partir de juillet 2022.

En raison de ces changements, les personnes âgées à revenu élevé pourraient voir leur récupération de la SV augmenter à partir de juillet 2022. En effet, les 500 \$ supplémentaires augmentent le revenu net (montant utilisé pour calculer la récupération).

Exemple : Tom, âgé de 76 ans, reçoit la pleine pension de la SV; son revenu net s'élève à 79 800 \$ pour 2021 (avant le versement supplémentaire de 500 \$).

Étant donné que son revenu est inférieur au seuil de récupération de 79 845 \$, il n'a pas eu à rembourser la SV avant de recevoir le versement supplémentaire de 500 \$. Toutefois, les prestations de la SV seront soumises au taux d'imposition marginal.

Avec le paiement supplémentaire, toutefois, son revenu net passe à 80 300 \$. Ce montant est supérieur au seuil de revenu pour la récupération. Une partie de la SV sera donc désormais remboursable :

$$15 \% \times (80\,300 \$ - 79\,845 \$) = 68,25 \$.$$

Tom ne conservera donc que 431,75 \$ du versement de 500 \$.

CONCLUSION

QUELQUES BONNES NOUVELLES EN CONCLUSION :

La plupart des gens auront assez d'argent!

Selon une enquête financière menée en 2015 par McKinsey & Company auprès de 12 000 ménages (9000 actifs et 3000 retraités), 83 % des Canadiens seront en mesure de maintenir leur niveau de vie à la retraite, en dépensant 65 % de leur revenu avant la retraite. Même les ménages à faible revenu peuvent maintenir 93 % de leur niveau de vie actuel :

Il faut également tenir compte du fait que certains retraités dont le revenu est inférieur à 60 000 \$ peuvent ne payer aucun impôt, selon leurs sources de revenus supplémentaires : rendement du capital, retraits du CELI, dividendes, etc.

Mais il y a des risques : l'inflation et l'augmentation des impôts. Il est toujours bon de se faire aider à établir des projections chaque année afin d'améliorer sa planification des revenus de retraite.

Tous les ménages au Canada	83 %
Ménages sans régime de pension d'employeur ayant de bonnes économies	95 %
Ménages à faible revenu	93 %
Ménages ayant un régime de retraite à prestations déterminées	91 %
Ménages ayant un régime de pension d'employeur	84 %
Ménages à revenu moyen ou élevé	77 %
Ménages ayant un régime à cotisations déterminées ou un REER collectif	75 %
Ménages sans régime de pension d'employeur	63 %
Ménages sans régime de pension d'employeur ayant peu d'économies	46 %

Glossaire

Régime de pensions du Canada (RPC) :

Le RPC est un régime auquel il faut cotiser. Cela signifie que vous ne recevrez des prestations de retraite du RPC que si vous y avez cotisé dans le cadre d'un emploi ou d'un travail indépendant. Le RPC est également imposable, ce qui signifie que le revenu est déclaré chaque année dans votre déclaration de revenus.

Supplément de revenu garanti (SRG) Les personnes âgées à faible revenu peuvent également recevoir un supplément à leurs prestations de la SV. Ce supplément de revenu garanti (SRG) dépend de votre revenu.

Sécurité de la vieillesse (SV) Il s'agit d'une prestation universelle, c'est-à-dire qu'elle est versée à tous les aînés de 65 ans et plus qui étaient résidents canadiens ou résidents autorisés au moment de la demande et qui ont résidé au Canada pendant au moins 10 ans depuis l'âge de 18 ans. Les prestations de la SV sont versées mensuellement et sont indexées tous les trimestres.

Récupération de la SV. Lorsque votre revenu net atteint un certain seuil, les prestations de la SV sont récupérées ou réduites.

L'argent et vous : Édition des aînés a été écrit par Evelyn Jacks, éducatrice primée en matière financière et auteure à succès sur la fiscalité. Evelyn est la directrice du Knowledge Bureau^{MC} un institut et éditeur d'éducation financière très respecté, qui offre un perfectionnement professionnel continu de calibre mondial aux conseillers offrant des services de fiscalité, de comptabilité, de tenue de livres et d'autres services financiers. L'établissement a accueilli des dizaines de milliers d'étudiants sur son campus virtuel pour obtenir de nouveaux titres de compétence et améliorer les possibilités de carrière, en plus d'offrir des solutions d'apprentissage personnalisées pour les grandes et petites entreprises et associations. Pour de plus amples renseignements, consultez le www.knowledgebureau.com ou composez le 1-866-953-4769.